



**អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា**  
 Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
 Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

**ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា**  
**ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ**

Kingdom of Cambodia  
 Nation Religion King  
 Royaume du Cambodge  
 Nation Religion Roi

5 décembre 2014

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE ORDONNE LA DÉSIGNATION D’OFFICE D’AVOCATS SUPPLÉANTS POUR KHIEU SAMPHAN**

La Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a rejeté une demande déposée par les co-procureurs tendant à faire désigner des conseils faisant fonction d’*amicus curiae* pour une période intérimaire, et elle a ordonné à la Section d’appui à la Défense de procéder à la désignation d’office d’un avocat suppléant international et d’un avocat suppléant cambodgien pour KHIEU Samphan.

La Chambre de première instance a pris cette mesure après avoir estimé que le comportement de KHIEU Samphan et de ses avocats au cours des deux derniers mois, et notamment leur refus de participer aux audiences, faisait obstruction au déroulement de la procédure. Cette mesure vise donc à garantir qu’il ne puisse plus être fait obstacle à la poursuite des débats à l’avenir.

Le rôle de ces avocats suppléants consiste à acquérir et conserver la connaissance et les capacités nécessaires pour être en mesure de prendre la relève des avocats actuels de KHIEU Samphan à tout moment où la Chambre de première instance l’estimerait opportun. Les avocats suppléants seront indépendants de l’équipe de Défense actuelle, et ils ne consulteront pas l’Accusé KHIEU Samphan et n’accepteront de lui aucune instruction, et ce tant que la Chambre de première instance n’en aura pas décidé autrement. Ils assisteront à tous les débats du deuxième procès dans le cadre du dossier n° 002 et se familiariseront avec ce dossier.

Dans le cas où la Chambre de première instance jugerait nécessaire d’ordonner le remplacement des avocats actuels de KHIEU Samphan, ces avocats suppléants agiront en qualité de conseils de la Défense désignés d’office. Les conseils désignés d’office sont tenus de se conformer aux ordonnances des chambres et au cadre juridique applicable devant les CETC.

La décision peut être consultée sur le site Internet des CETC :  
[www.eccc.gov.kh/en/document/court/TC-5-December-2014](http://www.eccc.gov.kh/en/document/court/TC-5-December-2014)

Pour plus d’information, veuillez contacter :

M. Lars Olsen  
 Fonctionnaire chargé des communications juridiques  
 Téléphone portable : +855(0)12 488 023  
 Ligne fixe : +855 (0)23 861 669  
 Courriel : [olsenl@un.org](mailto:olsenl@un.org)

M. Neth Pheaktra  
 Attaché de presse  
 Téléphone portable : +855 (0) 12 488 156  
 Courriel : [neth.phektra@eccc.gov.kh](mailto:neth.phektra@eccc.gov.kh)